



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transport

Question écrite n° 59198

Texte de la question

M. Julien Aubert appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le projet de gazoduc Eridan, qui vise à développer les capacités de transport de gaz naturel dans le sud-est du pays, sur l'axe sud-nord. Il se traduit par la construction d'une nouvelle canalisation de transport de gaz naturel, entre deux des principaux noeuds du réseau français, à Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône) et à Saint-Avit (Drôme), à proximité du stockage souterrain de Tersanne, dans le même axe que la canalisation déjà existante sur ce tronçon. Ce projet trouve son point de départ dans l'évolution du contexte énergétique et la perspective de nouveaux points d'entrée du gaz naturel sur le territoire français (nouveaux terminaux méthaniers projetés, connexion terrestre avec l'Afrique du nord via l'Espagne). Selon GRTgaz, le gaz naturel venant de ces nouveaux points d'entrée ne pourrait être acheminé au-delà de Saint-Martin-de-Crau sans le projet Eridan, faute d'une capacité suffisante du réseau actuel et ce projet permettrait également à de nouveaux expéditeurs d'approvisionner le sud-est de la France par du gaz naturel venant du nord, offrant ainsi plus de choix, et une plus grande sécurité d'approvisionnement. Eridan consiste donc en un renforcement des capacités de transport actuelles, afin de répondre à cette nouvelle donne. La taille de la conduite suscite des questions : elle sera composée de tubes d'acier de 1,2 m de diamètre, soit le maximum autorisé. Or, compte tenu de l'existence du gazoduc Fos Tersanne de 60 cm de diamètre, le projet Eridan multiplierait ainsi par 5 la section disponible au transport de gaz en vallée du Rhône. Il lui demande par conséquent quelles sont les raisons qui justifient la taille aussi importante de la conduite du projet de gazoduc Eridan.

Texte de la réponse

Le projet de gazoduc ERIDAN est une infrastructure de transport de gaz qui, par le doublement de l'Artère du Rhône, vise à développer les capacités de transport de gaz naturel sur l'axe nord-sud, dans le sud-est de la France. Le développement de ces capacités de transport est réalisé afin de sécuriser les approvisionnements, de fluidifier les échanges de gaz naturel Nord-Sud et de faciliter en particulier la gestion des consommations des centrales électriques au gaz naturel. Le projet de gazoduc ERIDAN est donc un projet essentiel à la politique énergétique de la France, puisque les infrastructures existantes de la vallée du Rhône ne présentent plus les marges de flexibilité suffisantes pour répondre aux besoins du marché gazier français. En effet, le réseau actuel est en mesure de recevoir les émissions des terminaux méthaniers existant sur la zone industrielle de Fos sur Mer à hauteur de 410 GWh/j. Toutefois, la capacité de l'artère du Rhône étant limitée à 150 GWh/j du sud vers le nord, seule cette quantité peut être transportée vers la partie nord du réseau. Le projet ERIDAN ajoutera donc une capacité de transport supplémentaire du sud vers le nord, qui dépendra des quantités que pourra accepter le réseau plus au nord. Dès sa mise en service, ce projet multipliera par 5 non la section disponible au transport de gaz mais bien la capacité de transport, ce qui ajoutera une capacité de transport de 120 Gwh/j, grâce à la conduite composée de tubes d'acier de 1,2 m de diamètre - comme inscrit dans le dossier déposé pour l'autorisation de transport. Le renforcement du réseau plus au nord pourrait permettre de porter cette capacité à 650 GWh/j, capacité ultime d'une canalisation de 1,2 m de diamètre à 80 bars. Cela est proportionné aux besoins des projets de terminaux méthaniers prévus sur la zone industrielle de Fos sur Mer, et aux potentialités

d'arrivées de gaz depuis l'Espagne ou de développement du stockage de gaz de Manosque. Toutes ces considérations avaient été présentées par GRTgaz lors de l'enquête publique, et la commission d'enquête n'avait émis aucune réserve ni recommandation sur celles-ci. Ces raisons, liées aux besoins d'approvisionnement ainsi qu'aux capacités disponibles et nécessaires du sud-est de la France, justifient donc l'importance de la taille de la conduite du projet de gazoduc Eridan.

Données clés

Auteur : [M. Julien Aubert](#)

Circonscription : Vaucluse (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59198

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5738

Réponse publiée au JO le : [12 août 2014](#), page 6903